



AVIS DE TRAVAUX FORESTIER

Entre le mois de décembre 2021 et le mois de février 2022

Une exploitation de bois aura lieu cet hiver à Lonay au lieu-dit « Faclay » le long du cours d'eau du Bief. Ces travaux forestiers ont lieu dans le cadre de l'entretien des forêts protectrices.



Qu'est-ce une forêt protectrice ?

Une forêt de protection est une forêt qui protège les personnes, les biens et les infrastructures contre les avalanches, les chutes de pierres, les glissements de terrain et l'érosion. Elle empêche la formation de ces types de dangers ou elle les atténue.

Dans le cadre des travaux du « Bief », il s'agit d'empêcher des glissements de terrain et la formation d'embâcle dans le ruisseau.

Les racines des arbres renforcent la structure mécanique du sol en empêchant les glissements de terrain superficiels ou du moins d'en réduire leur ampleur.

Le réseau souterrain de racines exerce une influence positive sur le régime hydrique du sol et améliore sa perméabilité.

Pour qu'une forêt puisse remplir ses fonctions protectrices à long terme et durablement, des interventions sylvicoles sont nécessaires.

L'entretien de la forêt protectrice de « Faclay » a pour but :

- L'élimination des arbres trop gros et instables
Ces derniers risquent de tomber dans le ruisseau et former des barrages entravant l'écoulement normal de l'eau.
- Créations de trouées de lumière
La création de trouées permet le développement des jeunes tiges qui ont pour fonctions, avec leurs nombreuses racines, de renforcer la structure du terrain mais également d'assurer des tiges d'avenir pour la forêt.



Les travaux forestiers s'effectueront en deux secteurs :

- Sur la partie amont, les arbres seront coupés par les bûcherons puis sortis de la forêt à l'aide d'un véhicule forestier de débardage.
- Sur la partie aval, les arbres seront démontés sur pied par des grimpeurs puis évacués à l'aide d'un hélicoptère.

Pourquoi l'hélicoptère ?

Les forêts étant entourée d'habitation et fortement pentue rendent l'accès à des véhicules traditionnels tout simplement impossible. Le débardage aérien permet d'évacuer le bois rapidement et de les atteindre facilement.

Les travaux se dérouleront entre le mois de décembre 2021 et le mois de février 2022.

Le service forestier s'efforcera dans la mesure du possible d'atténuer les nuisances pour les riverains.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la commune de Lonay ou le service forestier par courriel : (yann.bornand@vd.ch).